BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 6621

93 – SEINE-SAINT-DENIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

Extrait de jugement

Date : 14 octobre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 51 BOULEVARD MARCEL SEMBAT - 93200 SAINT-DENIS.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 51, boulevard Marcel Sembat, 93200 Saint-Denis.
Complément de jugement : Ordonnance de nomination d'un administrateur provisoire, COPROPRIETE sise 51, rue Marcel-Sembat, 93200 Saint-Denis ordonnance du 14 octobre 2026 désignant en qualité d'administrateur provisoire de la selarlu BLERIOT & Associés représentée par Maître Philippe BLERIOT, 26, chemin de la Madeleine, 93000 Bobigny dans le cadre de l'article 29.1 de la loi du 10 juillet 1965, modifiée par la loi du 24 mars 2014 ; avec pour mission de prendre les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de la copropriété ; confiant à l'administrateur provisoire les pouvoirs du syndic, de l'assemblée générale des copropriétés, à l'exception de ceux prévus aux articles a et b de l'article 26 de la Loi du 10 juillet 1965, et du conseil syndical ; les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de Maître Philippe BLERIOT dans un délai de trois mois à compter de la présente publication ; l'ordonnance de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exgibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois conformément à l'article 29-3-1 de la Loi du 10 juillet 1965. N° RG : 24/02245